

Séance du 24 novembre 2005

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nicole JANNIN. Tous les conseillers sont présents. Madame Henriette HENRIOT-COLIN est secrétaire de séance.

1. déneigement communal 2005-2006

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'entreprise CUINET Michel, pour un montant de 238 € TTC par passage, (Hiver 2005-2006).

8/8

2. structure multi accueil Petite Enfance

Le Syndicat d'Etudes et d'Aménagement du Canton Besançon sud, non compétent pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations, accepte que le maire de la commune de Saône se porte maître d'ouvrage, tout en conservant le mécanisme de péréquation de financement convenu pour chacune des communes.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire de la commune de Saône à signer une mission de base de maîtrise d'ouvrage permettant la réalisation et le fonctionnement de cet équipement.

8/8

3. bail à ferme

Le Conseil Municipal accepte le bail à ferme consenti à Monsieur BONNET Marcel au lieu-dit Champs du Gratteris, cadastré ZA 0128, d'une superficie de 2h 70a 0c, pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1er janvier 2006, moyennant un fermage annuel de 120 €, lequel est indexé sur l'indice préfectoral annuel d'actualisation des taux de variations des fermages.

7 voix pour et 1 abstention

4. subvention Collège de Saône

Le Conseil Municipal décide de verser au subvention Foyer Socio Educatif du Collège de Saône la somme de 35 € pris sur le compte 6574.

8/8

5. approbation du zonage d'assainissement

Vu la loi n° 92-3 du 8 janvier 1992 sur l'eau

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-3-1 et R 123-11

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2005 adoptant le projet de Zonage d'Assainissement

Vu l'arrêté Municipal en date du 5 septembre 2005 mettant le projet de Zonage d'Assainissement à l'enquête publique

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur

Vu les propositions de modifications du zonage d'assainissement résultant des conclusions du Commissaire Enquêteur

Considérant que le Zonage d'Assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide d'approuver le Zonage d'Assainissement tel qu'il est annexé à la présente

- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux

- dit que le Zonage d'Assainissement approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et à la Préfecture de Besançon

- dit que la présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement de mesures de publicité.

8/8

6. règlements d'assainissement collectif et non collectif

Le Conseil Municipal accepte les règlements d'assainissement collectif et non collectif joint en annexe de cette délibération, pour la commune de LE GRATTERIS.

7. gestion durable de la forêt communale

Le Conseil Municipal décide d'adhérer en vertu du titre XI des statuts de la FCNOFOR, à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'entité PEFC de sa région, dont il a été pris connaissance auprès de l'Association Départementale des Communes Forestières du Doubs et accepte que cette adhésion soit rendue publique.

Le Conseil Municipal s'engage à ne réaliser aucune des pratiques entrant dans le champs des non-conformités identifiées par l'Association Française de certification Forestière et par le référentiel régional dont il a été pris connaissance auprès de l'Association Départementale des Communes Forestières du Doubs.

8/8

8. décision modificative au budget communal

Constatant un dépassement de crédits budgétaires en section d'investissement au chapitre 21, le Conseil Municipal décide de virer la somme de 2500 € pris sur le suréquilibre de fonctionnement, de la passer du 023 en dépenses au 021 en recettes, pour l'imputer :

aux comptes 2184 1000 € entreprise DAL PONTE

2158 1500 € entreprise AECE

8/8

9. rétrocession des poteaux d'incendie

Le Conseil Municipal se propose en faveur de la rétrocession de 4 poteaux d'incendie à l'euro symbolique par le S.I.E.H.L.

Pour permettre l'intégration de ces poteaux d'incendie dans l'inventaire de la commune, le Conseil Municipal décide d'estimer le prix de chaque poteau à 3040 € H.T, soit un total de 12160 € H.T.

Pour ce faire, il convient également de prendre une décision modificative pour virer la somme de 12160 € prise sur le suréquilibre de fonctionnement, de la passer du 023 en dépenses au 021 en recettes pour l'imputer au compte 21568.

8/8

Suite à un oubli, le précédent compte-rendu n'évoque pas une délibération qui a été votée lors du Conseil Municipal du 6 octobre 2005 et dont voici le contenu :

« Le Conseil Municipal décide de céder une bande de terrain située sur la parcelle cadastrée ZA 144 au lieu-dit Planches du Vernois, d'une superficie totale de 399 m² au prix de 42 euros le m², Madame Céline COUDRY. Il autorise également Madame le Maire à signer les documents correspondants. 4 voix pour et 1 abstention »

INFORMATIONS

Téléthon 2005 : à la demande du comité des fêtes de GENNES qui organise un circuit vélo en intercommunalité sur le plateau, la commune du Gratteris apportera sa contribution au Téléthon en offrant une collation aux participants à 13h le samedi 3 décembre à la salle des fêtes. Nous remercions à l'avance les personnes qui voudront bien apporter leur aide lors de cet accueil.

Zonage d'assainissement : les conclusions de Madame Joëlle COMTE, commissaire enquêteur, peuvent être consulter aux heures d'ouverture de la mairie pendant un mois à partir du 26 novembre.

Conférence destinée aux particuliers :

Vu pour être affiché le 25 novembre 2005, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris, le 25 novembre 2005

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Nicole JANNIN